



Rue Olsommer 9
3968 Veyras
Tél. 027 452 28 80
Fax 027 452 28 90
www.veyras.ch
administration@veyras.ch

Bulletin d'information de la Commune de Veyras

Juin 2011

Editorial

Comme nous vous l'avions annoncé dans le Veyras'Actuel du mois de mai, l'été sera sec. La Ville de Sierre qui nous fournit en eau potable lorsque les autres sources d'approvisionnement font défaut, nous a informé qu'elle ne pourrait vraisemblablement pas nous aider cet été, la nappe phréatique utilisée ayant baissé de plus d'un mètre par rapport à l'an dernier.

Afin d'éviter la pénurie, le conseil a décidé de louer pour quelques mois une installation de potabilisation. C'est donc de l'eau de la Sinièse qui coulera dans les robinets veyrassois. Elle aura préalablement traversé des membranes d'ultrafiltration qui retiennent toutes les particules en suspension dont la taille dépasse quelques dixièmes de microns: sables, limons, pollens mais aussi microorganismes. L'eau produite est donc claire et désinfectée sans qu'il soit nécessaire d'ajouter du chlore ou de l'ozone.

Une fois de plus, nous vous enjoignons de consommer avec clairvoyance ce précieux liquide, qu'il provienne du réseau d'eau potable ou de celui d'arrosage: il s'agira cet été de la même eau.

Assemblée primaire

L'Assemblée primaire de la commune de Veyras est convoquée le

lundi 6 juin 2011 à 20 heures

à la salle communale.

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Procès-verbal de l'Assemblée primaire du 6 décembre 2010
3. Lecture des comptes 2010
4. Rapport de l'organe de contrôle, approbation des comptes 2010
5. Modification du règlement communal du feu
6. Baisse des impôts par augmentation de l'indexation à 160 %
7. Divers

Après cette séance officielle qui ne devrait pas durer plus d'une heure trente, nous vous proposons une discussion libre, hors protocole, afin d'échanger sur des sujets communaux qui vous tiennent à cœur.

Les comptes 2010, le procès-verbal de la dernière Assemblée primaire ainsi que le règlement communal du feu peuvent être consultés sur notre site Internet www.veyras.ch ou au bureau communal durant les heures d'ouverture.

L'administration communale

Agenda

Assemblée primaire

6 juin à 20h, salle communale

Journée salsa

11 juin, salle de gym

Fête du jubilé SDV et Ski-club

18 juin, dans le village

Fête-Dieu

23 juin

Journée nationale de tennis

27 août, terrain des Crêtes

Tohu-Bohu Festival

9 et 10 septembre

21^{ème} marche des Cépages

10 septembre

Impressum

Tirage	750 exemplaires
Prochaine parution	06.07.2011
Délai de rédaction	29.06.2011

Structure d'accueil

UAPE et crèche

Comme cela avait été annoncé voilà quelques mois, Veyras disposera dès la rentrée scolaire d'août d'une toute nouvelle structure d'accueil regroupant UAPE (Unité d'accueil pour écoliers) et crèche (dès 18 mois).

Les nouveaux locaux sont situés à l'impasse de la Cure et seront directement accessibles de la cour d'école. D'importants travaux d'aménagement intérieur et extérieur sont actuellement entrepris.

Cette nouvelle structure sera ouverte à l'année du lundi au vendredi de 7h00 à 18h30, et ce dès le 22 août 2011. Elle sera fermée uniquement durant quelques 5 semaines fixes sur l'année ainsi que durant le week-end et les jours fériés officiels.

La crèche prendra en charge les enfants dès l'âge de 18 mois, tandis que l'UAPE accueillera les écoliers en dehors des heures d'école. Il sera également possible de prendre son repas de midi sur place.

Les familles intéressées à en savoir davantage sont invitées à participer à la soirée d'information organisée

le lundi 20 juin, à 19h30

à la salle communale de Veyras.

Vous pourrez à cette occasion également préinscrire vos enfants et faire plus ample connaissance avec le personnel éducatif.

Les amendes d'ordre

Certes, il n'est jamais agréable de se voir infliger une amende pour excès de vitesse. On a toujours une bonne raison d'être pressé et de dépasser quelque peu la vitesse autorisée. Et la tentation de maudire le brave policier qui vous arrête est forte.

Veyrassoises et Veyrassois, voyons pourtant le côté positif des choses. Quelques kilomètres à l'heure en moins au compteur contribueront à la sécurité des autres usagers, notamment des enfants sur le chemin de l'école. Sur le plan financier, les contrevenants pourront se consoler en pensant que les amendes per-



La maison de l'Impasse de la cure qui abritera la crèche et l'UAPE

çues sur le territoire communal sont quasi intégralement versées à l'administration communale. Ainsi, l'an dernier, les trente amendes distribuées ont rapporté un peu plus de 2'000 francs.

Du bon usage des molocks

Les plus anciens se souviennent sans doute encore des remorques qui collectaient autrefois les poubelles. Les employés de la voirie y déversaient à la main le contenu de ces seaux en fer blanc.



Puis sont arrivés les conteneurs sur roulettes que l'on trouve encore par endroit. Enfin, les molocks se sont imposés comme la solution la plus efficace.

Encore faut-il s'en servir à bon escient. Le citoyen a désormais le devoir de trier ses déchets et de les déposer dans le molock correspondant: verre, PET, papier, ordures ménagères. Et pour le surplus, la commune a conclu un accord avec la commune de Sierre: les veyrassois peuvent déposer gratuitement leurs déchets verts ou encombrants à la déchetterie de Cloux Roussier, à l'est de la ville.

Les conditions sont donc réunies pour que la gestion des déchets se déroule de manière harmonieuse. Et s'il advient parfois que le molock dans lequel vous souhaitez déposer votre sac déborde, il vous suffit la plupart du temps de parcourir les deux ou trois cent mètres qui vous séparent de la prochaine zone de ramassage pour trouver un molock accueillant.

Courrier des lecteur

Le Veyras'Actuel est ouvert à la population du village. Les personnes qui le souhaitent peuvent transmettre à l'administration des textes de 500 à 1000 signes. Les articles seront signés. Le comité de rédaction se réserve le droit d'opérer un contrôle sur la teneur et la forme de ces articles.